

Réunion du jeudi 22 janvier 2015 au rectorat intervention du SNUipp-FSU



Madame le Recteur,

Vous nous avez invités aujourd'hui à un groupe de travail académique concernant les règles des mouvements départementaux. Un groupe de travail est l'émanation d'une instance réglementairement établie. Ainsi ce terme est inapproprié pour cette réunion de travail car nous vous rappelons que dans le 1er degré il n'existe pas de CAP académique. Nous nous sommes bien rendus compte ces derniers temps que la tendance est à «l'académisation» des règles de gestion du premier degré.

Cette intervention commune aux représentants des personnels du SNUipp des 5 départements vous montre l'opposition catégorique des enseignants du 1er degré à votre volonté de gestion académique des écoles.

Au prétexte d'équité académique, vous allez remettre en cause ce qui fonctionne et qui satisfait les personnels et les services. Les règles des mouvements départementaux sont l'adaptation locale de règles générales nationales. Cette adaptation répond à la structure de chaque département, dans le but d'assurer une efficacité maximale du service public d'Éducation. Les règles actuelles des mouvements sont le fruit de nombreuses concertations entre les services des DSDEN et les représentants des personnels élus dans les départements. Une gestion au plus près du terrain reste une garantie d'efficacité. D'ailleurs, à ce jour, aucune direction départementale n'a démenti la pertinence des mouvements départementaux.

Pour le SNUipp-FSU, c'est dans la logique de la circulaire mobilité de 2008, pour des raisons d'économies budgétaires réalisées sur les personnels administratifs, que s'inscrit votre volonté d'harmoniser les différentes règles des mouvements. Nous considérons que cette harmonisation conduira à un mouvement académique, ce que nous refusons totalement.